

Une musulmane : “le confinement est en accord avec notre religion”, nous n’avons pas besoin de mosquées

écrit par Maxime | 12 avril 2020

■ **HAREM**, subst. masc.

A. – [En pays musulman] Lieu réservé, interdit aux hommes, où habitent les femmes et les concubines. *Le harem du pacha, du sultan; les harems de l'Orient; être captive, enfermée au fond d'un harem. Partout les harems forment une aile un peu séparée par des jardins ou des cours de l'appartement des hommes. Ils sont grillés* (LAMART., *Voy. Orient*, t. 2, 1835, p. 389) :

- Il a de grands harems pleins de femmes fort belles Que surveille un troupeau d'eunuques abyssins; Arabes du Hedjaz aux longs yeux de gazelles, Juives aux cheveux noirs, Persanes aux seins bruns, Et négresses d'Égypte aux ardentes prunelles. LECONTE DE LISLE, *Poèmes trag.*, 1886, p. 126.

B. – *P. méton.* Ensemble des femmes qui habitent ce lieu. *Un harem nombreux. De vieux Turcs avec leurs femmes portées dans des paniers, un harem tout entier qui voyageait voilé et qui criait, quand nous sommes passés près de lui, comme un bataillon de pies* (FLAUB., *Corresp.*, 1850, p. 208).

♦ *P. métaph.* L'hiver, il chambrait tout un harem de roses en pots dans sa petite maison (COLETTE, *Gigi*, 1944, p. 208).

– *P. ext., fam.* Femmes entourant un homme. Mario, entouré de son harem [=entre ses deux femmes, maîtresses en titre et en second], trônait comme l'Aga Khan soi-même (LE BRETON, *Rififi*, 1953, p. 33).

Prononc. et Orth. : [ar ɛm] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1835. **Étymol. et Hist.** 1. 1559 *haram* « grand péché » (G. POSTEL, *République des Turcs*, 64 cité par R. ARVEILLER ds *Z. rom. Philol.* t. 93, p. 324); 2. ca 1660 *haram* « appartement des femmes chez les musulmans » (RAPHAËL DU MANS, *Estat de la Perse en 1660*, 20, *ibid.*, p. 325); 3. 1661 *haram* « ensemble des femmes d'un harem » (F.C. LE COMTE et E. CARNEAU, trad. *Les fameux voyages de Pietro Della Valle*, t. II, 140-141, *ibid.*); 1673 *harem* (A. GALLAND, *Journal*, B.N. ms. fr. 6089, 39 r^o, *ibid.*, p. 326). Empr. à l'ar. *ḥaram* « chose interdite et sacrée; enceinte sacrée; épouse, femme ». **Fréq. abs. littér.** : 209. **Fréq. rel. littér.** : xix^{es}. : a) 184, b) 603; xx^{es}. : a) 381, b) 178. **Bbg.** QUEM. *DDL* t. 3, 7, 13. – SAINT-JACQUES (B.). Sex, dependency and language. *Linguistique*. Paris, 1973, t. 9, p. 95.

Voici un très intéressant aveu, publié dans les colonnes de “Ouest France”, un journal dont le lecteur habitué sait tout le mal qu’il faut penser...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/08/caen-les-antifas-attaquent-generation-identitaire-pour-ouest-france-cest-une-rixe-entre-extremistes/>

Souvent prompt à donner une bonne image de l’islam et une mauvaise de ce qui s’y appelle “l’extrême-droite”, “Ouest

France” vient de donner de l’eau au moulin des anti-islamisation de la France. Tel est pris qui croyait prendre, l’arroseur arrosé, l’ironie du sort, cela fait du bien de temps en temps !

Il semble bien en effet qu’on ait voulu faire passer les musulmans pour des gens “bien” dans l’article suivant, qui s’adaptent au confinement voulu par le pouvoir macronien, dont la religion serait en phase avec la loi française puisque selon une musulmane dont les dires sont relayés dans cet article, accompagné d’une photo de la voilée en bonne et due forme, le confinement serait halal !

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/morlaix-29600/morlaix-islam-le-confinement-est-en-accord-avec-notre-religion-6786451>

Et cela mériterait un article dans la presse bretonne, histoire que tout le monde en soi informé...

Il n’est pas très étonnant quand même de voir une musulmane déclarer que le confinement est conforme à son statut dans l’islam, notamment quand on songe aux harems des sultans où les femmes étaient confinées.

“Harem” étant apparenté à “haram”, le contraire de “halal” pour désigner un interdit, le “harem” était interdit aux autres hommes.

■ **HAREM**, subst. masc.

A. – [En pays musulman] Lieu réservé, interdit aux hommes, où habitent les femmes et les concubines. *Le harem du pacha, du sultan; les harems de l'Orient; être captive, enfermée au fond d'un harem. Partout les harems forment une aile un peu séparée par des jardins ou des cours de l'appartement des hommes. Ils sont grillés* (LAMART., *Voy. Orient*, t. 2, 1835, p. 389) :

- Il a de grands harems pleins de femmes fort belles Que surveille un troupeau d'eunuques abyssins; Arabes du Hedjaz aux longs yeux de gazelles, Juives aux cheveux noirs, Persanes aux seins bruns, Et négresses d'Égypte aux ardentes prunelles. LECONTE DE LISLE, *Poèmes trag.*, 1886, p. 126.

B. – P. méton. Ensemble des femmes qui habitent ce lieu. *Un harem nombreux. De vieux Turcs avec leurs femmes portées dans des paniers, un harem tout entier qui voyageait voilé et qui criait, quand nous sommes passés près de lui, comme un bataillon de pies* (FLAUB., *Corresp.*, 1850, p. 208).

♦ P. métaph. *L'hiver, il chambrail tout un harem de roses en pots dans sa petite maison* (COLETTE, *Gigi*, 1944, p. 208).
– P. ext., fam. *Femmes entourant un homme. Mario, entouré de son harem [=entre ses deux femmes, maîtresses en titre et en second], trônait comme l'Aga Khan soi-même* (LE BRETON, *Riffifi*, 1953, p. 33).

Prononc. et Orth. : [ar ɛm] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1835. **Étymol. et Hist.** 1. 1559 *haram* « grand péché » (G. POSTEL, *République des Turcs*, 64 cité par R. ARVEILLER ds *Z. rom. Philol.* t. 93, p. 324); 2. ca 1660 *haram* « appartement des femmes chez les musulmans » (RAPHAËL DU MANS, *Estat de la Perse en 1660*, 20, *ibid.*, p. 325); 3. 1661 *haram* « ensemble des femmes d'un harem » (F.C. LE COMTE et E. CARNEAU, trad. *Les fameux voyages de Pietro Della Valle*, t. II, 140-141, *ibid.*); 1673 *harem* (A. GALLAND, *Journal*, B.N. ms. fr. 6089, 39 r^o, *ibid.*, p. 326). Empr. à l'ar. *ḥaram* « chose interdite et sacrée; enceinte sacrée; épouse, femme ». **Fréq. abs. littér.** : 209. **Fréq. rel. littér.** : xix^{es}. : a) 184, b) 603; xx^{es}. : a) 381, b) 178. **Bbg.** QUEM. *DDL* t. 3, 7, 13. – SAINT-JACQUES (B.). *Sex, dependency and language. Linguistique*. Paris, 1973, t. 9, p. 95.

Pas très étonnant donc de voir une femme musulmane proclamer que le confinement lui convient bien, spécialement si elle est voilée puisque le voile est un harem ambulant matérialisant un interdit dans l'espace public.

Plus intéressant encore, cette musulmane aumônière reconnaît que l'islam ne nécessite pas pour sa pratique de bâtiment public, l'islam peut être pratiqué sans mosquée, ce qui va au rebours des nombreuses réclamations qu'on a vu naître, souvent moyennant des prières de rue en guise de contestation, pour obtenir des mosquées.

D'autant que tous les musulmans bretons sont logés à la même enseigne, la consigne ayant été relayée par le conseil régional du culte musulman. « Nous avons rappelé aux fidèles que nous n'étions pas des adorateurs de la mosquée », poursuit Meryeme Postic, membre du conseil d'administration de l'association.

Le conseil régional du culte musulman a donc rappelé dans le contexte du Coronavirus que les mosquées n'étaient pas indispensables en islam, ce qui est une déclaration très précieuse puisque c'est un aveu.

Il s'agit en effet de reconnaître que la liberté de culte n'est pas en cause quand est réclamée une mosquée et donc qu'il n'existe aucune raison de mettre à contribution les collectivités publiques pour participer à leur édification, d'une manière ou d'une autre. Les procédés sont bien connus, bail emphytéotique administratif cultuel, financement de la partie soi-disant "culturelle" d'un "centre islamique"...

Voilà en tous cas une déclaration importante, un aveu que le confinement aura permis d'obtenir et qui met en pièce toute une argumentation islamogauchiste qui voudrait faire de la construction des mosquées un aspect de la liberté de culte (qui n'est au demeurant pas absolue mais doit composer avec les impératifs de la sauvegarde de l'intérêt général).

Terra Nova, sur Médiapart, appelait ainsi la "laïcité républicaine au secours des mosquées"... ! en voilà de la "laïcité dévoyée", comme ils aiment dire !

<https://blogs.mediapart.fr/edition/terra-nova/article/050411/la-laicite-republicaine-au-secours-des-mosquees>

Un article de "société, droit et religion" osait encore en appeler à la liberté de culte à propos du refus d'ouverture d'une mosquée à Fréjus...

<https://www.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2016-1-page-191.htm#>

On ne cesse depuis des années de dire à tous ces gens qu'ils ont tort puisqu'ils partent du principe qu'une mosquée serait nécessaire pour se livrer au culte musulman, sans jamais le montrer du point de vue théologique, et d'autre part et surtout qu'ils devraient mettre dans la balance les principes fondamentaux de notre Constitution et notamment la laïcité.

Depuis des années, on nous serine le même refrain, par exemple dans la "Gazette des communes" relayant le soi-

disant “Observatoire de la laïcité” dont on a souvent démontré d’ailleurs les errements...

<https://www.lagazettedescommunes.com/482772/les-maires-face-au-dilemme-de-la-construction-des-lieux-de-culte/>

On nous assure alors que les maires seraient face à un “dilemme” sur le plan juridique... Foutaises!

 <https://www.lagazettedescommunes.com/482772/les-maires-face-au-dilemme-de-la-construction-des-lieux-de-culte/>

PARTAGER



 Facebook

 Twitter





Aider par l'emprunt et le bail

Les collectivités devraient-elles alors plutôt choisir de soutenir, indirectement, les associations culturelles dans leur quête de nouveaux lieux de culte ? « Les collectivités ont des outils juridiques suffisants pour faciliter leur implantation et garantir ainsi la **liberté de culte**, mais encore faut-il le connaître et le faire connaître », rappelle le rapporteur général de l’Observatoire de la laïcité, Nicolas Cadène.

Le code général des collectivités territoriales permet effectivement aux communes et aux départements de garantir les emprunts contractés afin de financer, « dans des agglomérations en voie de développement », la construction par des associations culturelles « des édifices répondant à des besoins collectifs de caractère religieux ». On peut ainsi lire dans le rapport d’Hervé Maurey que « de nombreux lieux de culte protestants avaient bénéficié de ce dispositif entre les années 1960 et 1990, mais que ce type d’intervention était de plus en plus rare ». Autres temps, autres mœurs : le bail emphytéotique administratif (BEA) est le second outil juridique privilégié des collectivités qui aide à la construction d’édifices culturels.



SUR LE MÊME

Gestion du pa
consensus ca

Les recomma
financement

Le financeme
de culte est li

Financement
d’équilibrisme

Lieux de culte
accompagne

C’est encore en 2016 Obama qui prêche dans une mosquée au nom de la “liberté de culte”...

<https://www.europe1.fr/international/obama-se-rend-dans-une-mosquee-pour-defendre-la-liberte-de-culte-2662277>

En conclusion, le confinement aura au moins eu ce mérite de mettre en évidence quelques éléments importants du débat sur l’islam et la manipulation éhontée par certains des notions de laïcité et de liberté de culte.

Une manipulation d'autant plus scandaleuse que les mêmes en général osent toute honte bue prétendre que ce seraient leurs adversaires qui pervertiraient la laïcité, lui feraient jouer un rôle qui n'est pas le sien...